

GUIDE des bonnes PRATIQUES

Tous acteurs du plan propreté !

SOMMAIRE

Ils travaillent pour vous	4-5
Déjections canines	6
Mégots, chewing-gums	6
Pollution visuelle	7
Collecte des déchets	8
Déchetteries	9
J'y pense aussi !	10-11
Comment signaler une incivilité ou un incident sur l'espace public ?	11

Plaquette réalisée par la direction de la communication de la Ville de Saint-Maurice.
Directeur de la publication : Maire de Saint-Maurice.
Maquette : Claire Huerre.
Impression : IDM sur papier PEFC.
Dépôt légal : à parution. Nombre d'exemplaires : 7500.
Ne pas jeter sur la voie publique.



ÉDITO

Afin de vous aider à vous adapter aux modifications notables intervenues depuis cette rentrée scolaire dans la collecte de nos déchets ou dans la valorisation des éco-comportements responsables, ce guide recense toutes les informations dont vous pouvez aujourd'hui avoir besoin.

Qu'il s'agisse des ordures ménagères, des déchets spéciaux, du tri sélectif, des encombrants ou du fonctionnement des déchetteries, vous trouverez dans les pages qui suivent des renseignements pratiques ou quelques rappels utiles.

Un volet important est également consacré à la lutte contre les incivilités, sans oublier le dispositif de signalement de problèmes spécifiques d'entretien de l'espace public.

N'hésitez pas à contacter les services techniques municipaux. Ils sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

ILS TRAVAILLENT POUR VOUS

L'équipe propreté

11 agents travaillent quotidiennement pour entretenir les trottoirs et chaussées, vider les corbeilles, enlever les petits déchets. Ils interviennent dès 7h30 en semaine et sont en horaire modulé le week-end : samedi (8h-13h) et dimanche (9h-13h).

Leurs missions

- Nettoyage régulier de toutes les rues et des parcs de la ville.
- Nettoyage intensif lors des grands événements et pendant les opérations « grand nettoyage de quartier ».
- Changement des sacs des poubelles de la ville et approvisionnement des Toutounets.
- Ramassage des dépôts sauvages.

Le matériel

- 100 corbeilles à papier
- 18 Toutounets
- 15 chariots à cantonniers
- 9 souffleurs à feuilles thermiques et 2 électriques
- 5 véhicules
- 3 aspirateurs à déchets dont 2 gluttons

3 secteurs d'intervention

- Plateau – Hôtel de Ville
- Leclerc – Gendarmerie
- Montgolfier – Panoramis



Train de lavage

Toutes les rues de la ville (trottoirs, chaussées, caniveaux) sont nettoyées une fois par semaine par le train de lavage mécanisé.

- **Secteur Montgolfier** : passage le lundi matin sauf rue du Maréchal Leclerc côté Bois de Vincennes (1000 mètres linéaires inutiles) et avenue Saint-Maurice du Valais en raison de la configuration de la voie et des travaux en cours.
- **Secteur Plateau** : passage le vendredi matin avec utilisation du jet en parapluie pour les rues commerçantes afin d'éviter de salir les vitrines des magasins.



OPÉRATION «GRAND NETTOYAGE» D'UN QUARTIER

Les 5 quartiers de la Ville feront l'objet d'un nettoyage approfondi. À cette occasion, tous les moyens humains et matériels seront mobilisés. Durant une demi-journée, les équipes municipales de la voirie et des espaces verts balaieront, laveront, enlèveront les herbes sur les trottoirs, effaceront les graffitis et l'affichage sauvage et entretiendront le mobilier urbain.

DÉJECTIONS CANINES

18 Toutounets (totems verts comprenant des petits sacs en plastique) sont placés dans les différents quartiers, sur les itinéraires de promenade les plus empruntés, pour vous permettre de ramasser les déjections de votre chien (emplacements disponibles sur www.ville-saint-maurice.com). Alors, plus d'excuses : pour préserver trottoirs, espaces verts et squares, adoptez les Toutounets !

Comment faire ?

- Vous pouvez utiliser les sacs disponibles gratuitement dans les 18 distributeurs canins répartis dans toute la ville,
- vous munir d'un sachet plastique ou en papier,
- ou, à défaut, prévoir une paire de gants ménagers ou quelques serviettes en papier.



68€ | SI VOUS NE RAMASSEZ PAS LES DÉJECTIONS DE VOTRE CHIEN.

MÉGOTS, CHEWING-GUMS

Papiers, chewing-gums, mégots... le bon geste, c'est la poubelle ! Tous vos déchets doivent y être jetés pour faciliter le travail des agents. Ces bons gestes participent à l'amélioration de votre cadre de vie.

- Pensez à éteindre vos mégots de cigarettes et à les jeter ensuite dans les poubelles de la Ville.
- Afin d'éviter d'avoir des chewing-gums collés sous les chaussures et des sols tachés, ayez le réflexe de les jeter dans les poubelles.



68€ | SI VOUS JETEZ UN MÉGOT SUR LA VOIE PUBLIQUE.

DURÉE DE VIE DES DÉCHETS DANS LA NATURE



10 ANS



50 ANS

POLLUTION VISUELLE

Graffitis

L'intervention pour l'effacement des graffitis ne peut être demandée que si les emplacements à traiter se situent en limite des voies publiques (clôtures, façades de bâtiment en bordure immédiate des voies publiques ou voies privées ouvertes à la circulation publique). *Formulaire disponible sur le site de la Ville rubrique nettoyage.*

Affichage sauvage

L'affichage sans autorisation sur des feux et panneaux de circulation routière, arbres, murs, mobilier urbain, monuments, etc... est illégal et interdit. 5 panneaux d'affichage libres sont à disposition sur la commune. (emplacements disponibles sur www.ville-saint-maurice.com)

Dépôts sauvages

Au-delà des problèmes d'hygiène, de pollution visuelle et olfactive qu'ils génèrent, ils vous exposent à des matériaux pouvant être dangereux. Parce qu'ils encombrent la voirie, ces dépôts peuvent aussi provoquer des chutes et imposent un travail difficile de nettoyage de l'espace public.

JUSQU'À 1500€ | D'AMENDE POUR UN DÉPÔT SAUVAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE.



Conteneurs laissés sur la voie publique

Afin d'éviter que les conteneurs restent trop longtemps sur les trottoirs, il est recommandé de les sortir la veille de la collecte (dès 20h) et de les rentrer après le passage des bennes à 12h. Les habitants qui ne respectent pas cette règle encourent une contravention de 3^e classe.

35€ | SI VOUS LAISSEZ VOTRE POUBELLE SUR LA VOIE PUBLIQUE.



LA COLLECTE DES DÉCHETS

Le Territoire Paris Est Marne & Bois gère la collecte des déchets ménagers pour le compte de 13 villes du Val-de-Marne dont Saint-Maurice.



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

le lundi, mercredi, vendredi et samedi matin.



COLLECTE DES EMBALLAGES

le mardi matin.
Tous les emballages sont acceptés : papier, carton, métal et plastique !



COLLECTE DU VERRE

le mardi matin.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

le lundi matin ou sur rendez-vous au
01.48.71.59.13
Pour remplir une demande en ligne :
<https://user.clicrdv.com/paris-est-marnebois>



COLLECTE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

le 1^{er} lundi de chaque mois.
Un véhicule spécifique les ramasse 1 h après la collecte des encombrants.



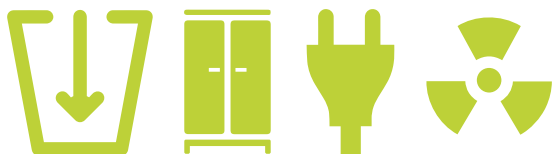
COLLECTE DES DÉCHETS TOXIQUES

le 1^{er} samedi du mois rue Aristide Briand et le 4^e vendredi du mois rue Edmond Nocard.

POUR TOUTES DEMANDES DE CONTENEURS :
01 48 71 59 13 - environnement@pemb.fr

DÉCHETTERIES

Elles permettent de vous débarrasser, dans de bonnes conditions, des déchets non collectés par le service d'enlèvement des déchets ménagers. Les déchetteries intercommunales sont accessibles sur présentation d'un justificatif de domicile.



Déchets acceptés

- Les encombrants (meubles, matelas, cartons, ferrailles...).
- Les déchets toxiques (batteries, aérosols, huiles de vidanges, peintures, solvants...).
- Les piles et les ampoules (à déposer également dans les bornes des magasins d'alimentation ou de bricolage).
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques.
- Les déchets verts.
- Les gravats.



Déchets refusés

- Les médicaments et seringues (à déposer en pharmacie).
- Les déchets industriels.
- Les animaux morts.
- L'amiante.

DÉCHETTERIES FIXES

Le Perreux-sur-Marne
177 rue de Metz

Lundi au vendredi :
8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-18h

Champigny-sur-Marne

84 voie Sonia Delaunay

Lundi au vendredi :
8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

Saint-Maur-des-Fossés

9 avenue Denis Papin

Lundi au vendredi :
8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
Dimanche : 9h-13h

Fontenay-sous-Bois

320 avenue Victor Hugo

Lundi au vendredi :
8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
Dimanche : 9h-13h

DÉCHETTERIES MOBILES

- 1^{er} samedi du mois 9h-13h
rue Cailletet à Saint-Mandé
- 3^e mercredi du mois 9h-13h
place de la Libération à Saint-Mandé
- 2^e samedi du mois 9h-13h
place Renon à Vincennes
- 3^e samedi du mois 9h-13h
place Carnot à Vincennes
- 4^e mercredi du mois 14h-18h
place Diderot à Vincennes

Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

J'Y PENSE AUSSI !

Des gestes simples pour réduire ses déchets

Compostage

Le Territoire Paris Est Marne&Bois vous aide à valoriser vos déchets en mettant à disposition des bacs à compost (280 litres). Le compostage est un processus naturel et écologique de transformation des matières organiques qui s'opère au contact de l'air et de l'humidité ambiante grâce au travail des bactéries et des champignons. Sous leur action, les déchets biodégradables perdent 75% de leur volume et se transforment en compost, une matière riche en éléments minéraux, qui peut être utilisée comme fertilisant au jardin, dans le potager et dans les jardinières.

Comment se procurer un composteur ? Contactez le Territoire au 01 48 71 59 13.

Collecte des bio-déchets

Depuis le mois de septembre, un collecteur de bio-déchets est disponible au Marché Émile Bertrand les mardis, vendredis et dimanches de 7h à 13h. Les bio-déchets sont des déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et des déchets verts du jardin (feuilles mortes...).

Acheter malin

Privilégier les produits conditionnés en format «familial», les produits à la coupe ou en vrac, les produits non jetables, recyclables, réparables et générant peu d'emballages. Prendre un panier ou un sac réutilisable pour faire ses courses.

À la maison

Apposer un «Stop Pub» sur sa boîte aux lettres. Les imprimés et les prospectus représentent plusieurs dizaines de kilos de déchets par foyer et par an.

la reprise des anciens appareils ménagers par les enseignes

Lors de l'achat d'un nouvel appareil, votre magasin a l'obligation de reprendre l'ancien gratuitement en point de vente ou au moment de la livraison.

Réemploi

Un objet devient inutile ? Donnez-le aux associations caritatives, aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ou revendez-le en dépôt-vente, vide-grenier ou bourses aux jouets.

LE DÉFI FAMILLES ZÉRO DÉCHET

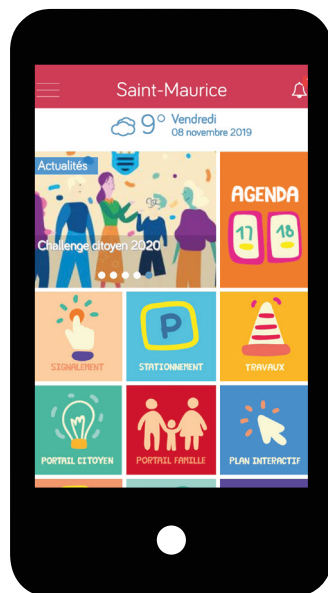
Le Territoire Paris Est Marne&Bois s'associe à la Ville et propose ce défi 100% écoresponsable. L'idée est d'initier les participants au zéro déchet et de les amener progressivement à changer leurs habitudes en matière d'achats alimentaires et de consommation en général. Les foyers volontaires seront aidés pendant plus de 6 mois et recevront un kit de démarrage comprenant un peson, un cabas et un bocal en verre pour acheter des produits en vrac ou encore des sachets en tissu.

COMMENT SIGNALER UNE INCIVILITÉ OU UN INCIDENT SUR L'ESPACE PUBLIC ?

Sur l'application mobile Saint-Maurice en poche

Signalez à tout moment aux services municipaux une anomalie ou un incident sur la voie publique (dépôt sauvage, etc.). C'est gratuit et rapide ! Utilisé à bon escient, ce service nous permet d'améliorer ensemble le cadre de vie.

L'application de la Ville est disponible sur la plateforme de téléchargement Play Store ou Apple Store. Tapez le mot « Saint-Maurice » dans la barre de recherche, l'icône bleue apparaîtra. Il vous suffira alors de cliquer sur installer et de découvrir cette application qui va vite se révéler indispensable !





POUR DE BEAUX
paysages
STOP AUX DÉPÔTS
sauvages



mégot
DANS CENDRIER
ville
RESPECTÉE



Poubelle
RENTRÉE
trottoir
LIBÉRÉ



RAMASSER
derrière
TOUTOU
ÇA CHANGE
TOUT